



Convention d'application juin 2024 université de Bourgogne - Dijon Métropole - Ville de Dijon

Préambule

L'université de Bourgogne (uB), Dijon Métropole et la Ville de Dijon se sont engagées dans une convention cadre de partenariat qui porte trois grandes orientations stratégiques détaillées ci-après et dont le déploiement pourra s'articuler avec d'autres dispositifs comme, par exemple, le CPER, le Contrat Métropolitain et les appels à projets de France 2030. **La présente convention d'application fixe la liste des actions qui seront financées au titre de 2024 par Dijon Métropole et la Ville de Dijon.**

Le cadre de référence présenté ci-après correspond à l'ambition de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire métropolitain :

- **L'ouverture de l'uB dans la ville et ses liens au territoire**
 - Aménagements et développements du campus autour des standards de développement durable et de visibilité internationale ;
 - Développement des transports collectifs et des modes doux pour mailler les sites et favoriser les échanges dans l'objectif de sobriété énergétique du territoire et d'une meilleure accessibilité.
- **La dynamique de vie étudiante et la métropole accueillante**
 - Développement d'une offre de logements et de restauration en réponse à la croissance du nombre d'étudiants et aux enjeux d'internationalisation ;
 - Offre d'accueil et de services aux étudiants en travaillant à la coordination fine avec les différents services de la Ville et de la métropole autour de l'accueil, l'intégration dans la ville, dans l'optique de donner envie aux étudiants de rester sur le territoire.
- **Le développement, la visibilité et l'attractivité internationale de l'université**
 - Soutien aux initiatives de recherche et de formation dans lesquels se reflètent l'identité et les spécificités de l'université de Bourgogne et notamment celles plus en lien avec les filières d'excellence du territoire de manière à développer les synergies en termes de recherche et de formation autour des domaines à fort potentiel d'innovation ;
 - Développer les liens avec les acteurs économiques en vue d'accélérer les transferts de technologies et les développements d'activités ;
 - Développer des outils d'attractivité internationale à destination des chercheurs, doctorants, étudiants étrangers.

Pour accentuer l'atteinte de ces grands objectifs fixés par ce cadre de référence, la convention cadre entre l'université de Bourgogne, la Métropole de Dijon et la Ville de Dijon vise à privilégier trois leviers prioritaires, qui eux-mêmes vont se décliner en actions et projets, et pouvoir ainsi donner une impulsion supplémentaire à la réalisation des grandes orientations stratégiques :

- **Développer l'offre de services auprès des étudiants et de la communauté universitaire**
- **Intensifier les collaborations avec les filières d'excellence du territoire de Dijon Métropole**
- **Développer des équipements propices à l'innovation**

LES 3 LEVIERS PRIORITAIRES

Enseignement supérieur, Recherche et Innovation



Article 1 : Signataires et durée de la convention

La présente convention est conclue entre la Ville de Dijon, Dijon Métropole et l'uB pour une durée d'un (1) an.

Article 2 : Régime financier :

Dijon Métropole prévoit un montant estimatif de financement annuel de 240 000 € au titre de 2024 pour l'ensemble des actions. Un report d'une partie de l'enveloppe financière sur les années suivantes peut être envisagé avec l'accord de Dijon Métropole.

Article 3 : Modalités de versements :

Dijon Métropole s'engage à accompagner financièrement l'uB dans les actions listées dans le tableau ci-dessous.

- 80 % soit 136 268 € (88 268 € en fonctionnement et 48 000 € en investissement) à la notification de la présente convention,
- Le solde de 20 % soit 34 067 € (22 067 € en fonctionnement et 12 000 € en investissement) sur présentation par l'uB des justificatifs utiles.

Les actions financées par la Ville de Dijon et Dijon Métropole au titre de 2024 sont listées dans le tableau ci-dessous :

Actions à financer en 2024		Montant prévisionnel de la subvention en €	
		Dijon Métropole	Ville de Dijon
LEVIER 1 – Développer l'offre de service auprès des étudiants et des universitaires			
GT1 : CADRE DE VIE ET CAMPUS DURABLE ET INCLUSIF	Université pour tous		2 575
	Campus durable et citoyen 2024	4 410	
Total levier 1		4 410	2 575
LEVIER 2 : Intensifier les collaborations sur les filières d'excellence et les grands projets de la métropole			
GT4 : FILIERE SANTE	Inserm : Journées scientifiques de l'UMR 1231 et de l'UMs BioSand <i>150 à 200 participants</i>	2 000	
	UMDPCS : Datathon IA4CARE <i>150 participants</i>	4 000	
	UMR1231/CIC1432-CHU/CGFL : 31 ^{ème} journée des statisticiens des Centres de Luttés contre le Cancer : EPICLIN 2024 <i>250 participants</i>	5 000	
GT5 : FILIERE AGRO-ALIMENTATION	Colloque CBL : Club des Bactéries Lactiques <i>80 à 100 participants</i>	2 000	
GT6 : GASTRONOMIE, VIGNE ET VIN	Soutien aux activités 2024 de la chaire UNESCO – cultures et traditions vitivinicoles	25 000	8 300
	GIP Bourgogne Vigne et Vin	6 425	

GT7 : FILIERE NUMERIQUE, ENERGIE ET BATIMENTS DURABLES, BIODIVERSITES	BGS : Volet 2 projet AGRIPPA – Mission d'observation secteur porte Agrippa	4 000	
	Chaire Smart City et gouvernance de la donnée	10 000	
GT8 : CULTURE SCIENTIFIQUE, COLLOQUES et CONGRES HORS FILIERES	ICB : Workshop PPCC 2024 – Prospect On Protonic Cernaic Cells <i>100 participants</i>	4 000	
	Laboratoire d'Informatique de Bourgogne : Journée Graphes et Algorithmes (26 ^{èmes} journées Dijon) <i>100 participants</i>	5 000	
	Laboratoire ICMUB : Congrès 1st Asgard horizon French-Norwegian Inorganic and Materials Chemistry Symposium <i>50 à 60 participants</i>	1 000	
	Laboratoire ICB UMP : Journées plénières de l'Union pour la Science et la Technologie Verrières <i>80 à 100 participants</i>	3 000	
	CREGO : Congrès AFC – Association Francophone de Comptabilité <i>150 à 200 participants</i>	7 500	
	CREDESPO : DEPAR – Participation citoyenne et démocratie ; Enjeux théoriques et perspectives comparées <i>80 participants</i>	2 000	
	Evènements annuels de culture scientifique par la Mission Culture Scientifique, notamment : - Experimentarium et - Nuit Européennes des Chercheurs <i>3 000 participants</i>	25 000	3 000
Total levier 2	105 925	11 300	
LEVIER 3 : developper les équipement propices à l'innovation			
Extension de l'ESIREM : Equipement numérique		60 000 <i>(Investissement)</i>	
Total levier 3		60 000	
TOTAL DES LEVIERS		170 335	13 875

Pour rappel, l'enveloppe financière de Dijon Métropole comporte des financements en fonctionnement pour un montant total de 180 000 € et un financement en investissement de 60 000 € sur l'année 2024.

L'enveloppe financière de la Ville de Dijon est de 13 875 €.

L'Université de Bourgogne s'engage à communiquer à Dijon Métropole et à la Ville de Dijon le bilan des colloques et actions ainsi financée dans un délai de 3 mois à compter de la fin de l'action.

Le suivi des actions sera réalisé dans le cadre des groupes de travail tels qu'institués par la convention cadre. Ces groupes de travail se réuniront conformément au dispositif contractuel précité pour dresser le bilan des actions et proposer les actions complémentaires éventuelles à mener au titre de l'année 2024. Selon les dispositions prévues au 2.1 du chapitre 3 de la convention cadre, le comité de pilotage examinera la liste des actions et validera un nouveau projet de convention d'application avant délibération fin 2024.

Pour Dijon Métropole

François Rebsamen, Président

Pour l'Université de Bourgogne

Vincent Thomas, Président

Pour la Ville de Dijon

François Rebsamen, Maire